



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005065
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5189

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 5 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005000
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5190

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 6 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005007
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5131

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 7 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005068
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5192

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 8 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005069
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5133

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 9 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005070
----	--------

2 MARS 2023.

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5133

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 10 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005071
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5125

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 11 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005072
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5131

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 12 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005073
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5197

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 13 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005074
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5198

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 14 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005075
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5199

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 15 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005076
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5200

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 16 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005077
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

520

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 17 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N° 005078	
-----------	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5202

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 18 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction
des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	005079
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

523

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 19 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction
des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005080
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5204

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 20 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005081
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5205

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 21 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005082
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 22 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.

526b



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005083
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

527

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 23 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005034
----	-------------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

528

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 24 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005085
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

529

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 25 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005086
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5210

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 26 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	005087
----	--------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5211

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 27 août 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5212

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2047 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

523

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2048 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2049 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.

5214